

Promotion des prix de la collection BAUER Mystery Minis® 2025

Règlement officiel

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. EFFECTUER UN ACHAT N'Augmente pas vos chances de gagner. Ouvert aux résidents légaux des cinquante (50) États des États-Unis et du District de Columbia (à l'exception des résidents de Porto Rico et de tous les territoires et possessions des États-Unis) et du Canada, âgés de 13 ans et plus. Nulle et non avenue là où la loi l'interdit. Des tarifs standard pour les messages et les données peuvent s'appliquer si vous participez avec un appareil mobile.

- 1. APERÇU :** La Promotion du Prix de la collection BAUER Mystery Minis® 2025 (la « **Promotion** ») est une promotion dans l'emballage dans des paquets spécialement marqués (les « **Paquets admissibles** ») de bâtons de joueur BAUER Mystery Minis® (les « **Mini-bâtons** »), avec une autre méthode de participation de demande de jeu gratuit, comme décrit dans la règle 4.b. Pour être un gagnant potentiel, il faut obtenir un code (un « **Code promotionnel** ») qui est associé de façon unique à un prix (« **Code de prix gagnant** »). Si le Paquet admissible est un paquet gagnant, puis : (i) si le Paquet admissible est un paquet gagnant pour un Premier prix ou un Deuxième prix, dans ce Paquet admissible sera un mini-bâton de notification dorée pour la Promotion (un « **Bâton de notification doré** ») qui contient un autocollant (un « **Autocollant du code** »), qui a un Code QR (un « **Code QR** ») et un Code de prix gagnant; ou, (ii) si le Paquet admissible est un paquet gagnant pour un Troisième prix, dans ce Paquet admissible se trouvera un mini-bâton de joueur BAUER Mystery Minis® qui contient un Autocollant du code avec un Code QR et un Code de prix gagnant.
REMARQUE IMPORTANTE : *Si le Paquet admissible n'est pas un paquet gagnant, le Mini-bâton de ce Paquet admissible ne contiendra pas de Bâton de notification doré, d'Autocollant du code, de Code QR, de Code promotionnel ni aucune autre forme de message de notification promotionnel. Si le Paquet admissible est un paquet gagnant pour un Premier ou un Deuxième prix, ce Paquet admissible ne contiendra pas de Mini-bâton et ne contiendra qu'un Bâton de notification doré (avec un Autocollant du code, un Code QR et un Code de prix gagnant). Si le Paquet admissible est un paquet gagnant pour un Troisième prix, ce Paquet admissible ne contiendra pas de Bâton de notification doré (cependant, il contiendra un Mini-bâton, un Autocollant du code, un Code QR et un Code de prix gagnant).* Pour les Demandes de jeu gratuit, l'envoi de retour (sauf dans le cas des Demandes de jeu gratuit en fin de période comme expliqué à la règle 4.b.) comprendra un Code QR et un Code promotionnel (qui peuvent ou non être un Code de prix gagnant). Afin de réclamer le prix si vous obtenez un Code de prix gagnant dans un Paquet admissible, ou afin de déterminer si votre Code promotionnel d'une Demande de jeu gratuit est un Code de prix gagnant, puis de réclamer le prix s'il s'agit d'un Code de prix gagnant, pendant la Période d'échange des codes (définie à la règle 3, ci-dessous), un participant admissible doit balayer le Code QR avec un appareil intelligent, entrer manuellement le Code promotionnel tel qu'indiqué, et s'il s'agit d'un Code de prix gagnant, effectuer le Processus d'échange et de vérification des codes détaillé à la règle 5 (y compris, sans limitation, répondre à la question réglementaire si le Participant admissible est un résident du Canada); et s'ils sont considérés comme Gagnants par le processus de vérification, réclamer le prix associé à ce Code de prix gagnant.

Ne partagez pas votre Bâton de notification doré, votre Autocollant du code, votre Code QR ou votre Code promotionnel (le cas échéant) avec quiconque autre que le Commanditaire ou l'Administrateur. Chaque Code de prix gagnant est unique et peut être utilisé pour vérification sur le site Web une seule fois. Une fois le processus de vérification terminé avec un Code de prix gagnant une fois (que le Gagnant potentiel soit confirmé comme Gagnant ou non), ce code de prix gagnant sera par la suite inactif. Une fois qu'un Code de prix gagnant est inactif, il ne peut pas être utilisé pour réclamer un prix. Vous devrez peut-être soumettre le Code de prix gagnant original, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou le Code QR dans le cadre du processus de vérification.

REMARQUE IMPORTANTE : Pour plus de certitude et pour éviter tout doute, les Bâtons de notification dorés sont utilisés pour aviser les gagnants admissibles en lien avec les Premiers prix et les Deuxièmes prix seulement et ne sont pas un prix ni un élément de tout Prix attribué dans le cadre du Concours. Chaque Bâton de notification doré est un mini-bâton BAUER doré et sera autrement de taille et de forme similaires à celles d'un mini-bâton standard présenté dans les Paquets admissibles.

2. **ADMISSIBILITÉ** : La Promotion est ouverte uniquement aux résidents légaux du: (i) Canada; ou (ii) des cinquante (50) États des États-Unis ou du District de Columbia; qui sont âgés de 13 ans ou plus au moment de l'inscription (les « **Participants admissibles** »). Les employés, représentants, agents, propriétaires, dirigeants et administrateurs de Bauer Hockey, LLC et de Bauer Hockey Ltd. (collectivement, le « **Commanditaire** »), Snipp Interactive Inc. (l'« **Administrateur** »), chacune de leurs sociétés affiliées, les agences de publicité et de promotion du Commanditaire; et toute autre entité ou personne impliquée dans l'administration, l'exécution ou l'exécution de la Promotion (collectivement, les « **Parties de la Promotion** ») ne sont pas admissibles à participer ou à gagner un prix, tout comme les membres de leur famille immédiate (définis comme le conjoint, parent, enfant, frère ou sœur; qu'il soit biologique, adopté ou par alliance) et les membres du ménage (les personnes qui vivent ou non dans la même résidence pendant au moins trois mois au cours de la période de douze mois précédant la date de début de la Promotion). La Promotion est nulle là où elle est interdite ou restreinte par la loi et est assujettie aux lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux applicables. En participant à la présente Promotion, chaque participant accepte et consent d'être légalement lié par les modalités énoncées dans le présent Règlement officiel (le « **Règlement** »), accepte d'être lié par les décisions du Commanditaire, et garantit et déclare qu'il est admissible à participer conformément aux exigences du présent Règlement.

REMARQUE IMPORTANTE : MINEURS – Les participants âgés de treize (13) ans ou plus, mais qui n'ont pas atteint l'âge légal de la majorité dans leur juridiction de résidence au moment de la participation (chacun, un « **Mineur** »), doivent avoir le consentement d'un parent/tuteur légal, au nom de ce Mineur et au nom du parent/tuteur légal, que chacun d'eux sera lié par le présent Règlement afin de participer à la Promotion. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, sur la base d'une vérification aléatoire ou à tout moment et pour n'importe quelle raison, de contacter le parent/tuteur légal d'un Mineur dans le but de vérifier son : (i) accord pour être légalement lié par le présent Règlement au nom de ce Mineur et au nom du parent/tuteur légal; (ii) consentement à la participation du Mineur à la présente Promotion; et/ou (iii) consentement à la collecte des renseignements personnels du Mineur comme indiqué aux présentes. Le défaut du parent ou du tuteur légal d'un Mineur de se soumettre à une telle vérification, à l'entière satisfaction du Commanditaire dans le délai spécifié par ce dernier, entraîne, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, la disqualification du Mineur en question. Toutes les autorisations, tous les

consentements, toutes les décharges, toutes les subventions et tous les autres accords des participants énoncés dans le présent Règlement doivent, dans le cas d'un Mineur, être réputés donnés par le Mineur et son parent/tuteur légal au nom de ce Mineur et au nom du parent/tuteur légal.

3. ÉCHÉANCE :

- a. **Période d'acquisition du code** : La période pendant laquelle on peut obtenir un Code promotionnel commence à 00 h 00 heure de l'Est (« **HE** ») le 1er septembre 2025 (« **Date de début de l'acquisition du code** ») et se termine à 23 h 59 min 59 s HE le 30 novembre 2026 ou à une date antérieure à laquelle les Paquets admissibles et les messages de jeu gratuit sont épuisés, selon la première éventualité (la « **Période d'acquisition du code** »).
 - b. **Période d'échange des codes** : Les Participants admissibles qui obtiennent un Code promotionnel (qu'il s'agisse d'un Code de prix gagnant d'un Forfait admissible ou d'un Code promotionnel dont le statut est inconnu à partir d'une Demande de participation gratuite) doivent suivre les directives de la règle 5 ci-dessous pour compléter le Processus d'échange et de vérification des codes applicable pendant la Période d'échange des codes. Ces directives comprennent que les participants qui obtiennent un Code promotionnel (sauf pour les codes obtenus par le biais des Demandes de jeu gratuit en fin de période, comme indiqué dans la règle 4.b.), balayent leur Code promotionnel pour (i) dans le cas d'un Code promotionnel à partir d'une Demande de jeu gratuit, déterminent s'il s'agit d'un Code de prix gagnant, et (ii) pour tous les Codes de prix gagnants, complètent le Processus d'échange et de vérification des codes. Le Processus d'échange et de vérification des codes pour tous les codes de prix gagnants doit être terminé entre la Date de début de l'acquisition du code et : (a) pour les codes de prix gagnants obtenus par le biais de Paquets admissibles et de demandes de jeu gratuit en temps normal, tel que défini à la règle 4.b., au plus tard à 23 h 59 min 59 s HE le 30 novembre 2026; ou, (b) pour les codes de prix gagnants obtenus par le biais de demandes de jeu gratuit en fin de période, tel que défini à la règle 4.b., au plus tard à 23 h 59 min 59 s HE le 30 décembre 2026 (collectivement, la « **Période d'échange des codes** »).
 - c. L'ordinateur du Commanditaire, ou celui de son délégué, est le chronométreur officiel de la présente Promotion. Toutes les dates et heures sont basées sur l'heure de l'Est.
 - d. Le nombre de Codes de prix gagnants disponibles dans la Promotion à la Date de début de l'acquisition du code sera égal au nombre de prix disponibles dans la Promotion comme indiqué dans la règle 6 ci-dessous. Le nombre total de Codes de prix gagnants disponibles dans le cadre de la Promotion diminuera tout au long de la Période d'acquisition du code, car les Codes de prix gagnants sont réclamés conformément au présent Règlement. Tous les Codes de prix gagnants (et leur Bâton de notification doré, leur Autocollant du code et/ou leur Code QR correspondant, selon le cas) disponibles dans la Promotion seront répartis au hasard parmi les Paquets admissibles et les Messages de jeu gratuit. À la Date de début de l'acquisition du code, un total de 861 942 Paquets admissibles et Messages de jeu gratuit seront disponibles et diminueront tout au long de la Promotion au fur et à mesure que les Paquets admissibles sont achetés et que les Demandes de jeu gratuit sont reçues, comme indiqué ci-dessous.
4. **COMMENT OBTENIR UN CODE** : Il y a deux (2) façons de participer à la Promotion pour avoir la chance de recevoir un Code de prix gagnant :

- a. **Achetez un Paquet de mini-bâtons admissible** : Pendant la Période d'acquisition du code, jusqu'à épuisement des stocks, achetez un Paquet admissible de Mini-bâtons. Si le Paquet admissible est un gagnant d'un Premier prix ou d'un Deuxième prix, il y aura un Autocollant du code avec un Code QR et un Code de prix gagnant sur le prix apposé sur un Bâton de notification doré dans le paquet (remarque : il n'y aura pas de mini-bâton dans le paquet). Si le Paquet admissible est un gagnant d'un Troisième prix, il y aura un Autocollant du code avec un Code QR et un Code de prix gagnant apposés sur le mini-bâton applicable dans le paquet (remarque : il n'y aura pas de Bâton de notification doré dans le paquet pour un Troisième prix). Si le Paquet admissible n'est pas un gagnant, il n'y aura pas d'Autocollant du code apposé sur le Mini-bâton (ni aucun Bâton de notification doré, Code QR ou Code promotionnel inclus dans le paquet). Ouvrez soigneusement le paquet pour éviter d'endommager l'Autocollant du code, s'il y en a un, imprimé sur le Mini-bâton ou le Bâton de notification doré.

REMARQUE IMPORTANTE – Notification du prix : Il est entendu que si un Paquet admissible n'est pas un paquet gagnant, le Paquet admissible ne contiendra pas de Bâton de notification doré ou de Mini-bâton avec un Autocollant du code, un Code QR, un Code promotionnel ou toute autre forme de message de notification promotionnelle apposé.

REMARQUE IMPORTANTE – Paquets admissibles : Seuls les Paquets admissibles de bâtons pour joueur BAUER Mystery Minis® spécialement marqués sont admissibles à titre de Paquets admissibles pour courir la chance de gagner dans le cadre de la Promotion. Il est entendu que les paquets de bâtons de gardien de but ne sont pas des bâtons de joueur admissibles et ne sont pas considérés comme des Paquets admissibles dans le cadre de la Promotion.

- b. **Demande de jeu gratuit** : Pendant la Période d'acquisition du code, jusqu'à épuisement des stocks, les Participants admissibles peuvent soumettre une demande de jeu gratuit (une « **Demande de jeu gratuit** ») pour participer à la Promotion sans acheter un Paquet admissible comme suit :
- i. Sur une carte de 3 po x 5 po (une « **Carte** »), écrivez soigneusement en lettres moulées votre nom complet, votre âge au moment de la participation, votre adresse postale et votre adresse courriel valide;
 - ii. Placez la Carte et une enveloppe de retour standard non scellée, manuscrite et adressée, apposée avec l'affranchissement de retour payé approprié (l'« **Enveloppe de retour** ») ensemble dans une enveloppe postale externe, et scellez l'enveloppe postale extérieure (l'« **Enveloppe extérieure** ») (remarque : les résidents de VT ne peuvent omettre l'affranchissement de retour sur l'Enveloppe de retour); et
 - iii. Postez l'Enveloppe extérieure correctement affranchie et avec l'adresse imprimée à la main à l'adresse suivante : BAUER PROMO1, à l'attention de : Snipp Interactive Inc., 6320 NW 97 AVE, Doral, FL 33178 (si le participant est un résident des États-Unis) ou BAUER PROMO1, a/s Snipp Interactive Inc., C.P. 34565, place Côte-Vertu Saint-Laurent, QC. H4R 2P4 (si le participant est un résident du Canada), le cachet de la poste faisant foi pendant la Période d'acquisition du code, et reçu au plus tard le 7 décembre 2026.

Toutes les Demandes de jeu gratuit soumises conformément au présent Règlement officiel par les participants admissibles qui sont oblitérées pendant la Période d'acquisition du code et reçues au plus tard le 7 décembre 2026 seront honorées, jusqu'à épuisement des stocks (les « **Demandes de jeu gratuit admissibles** »). Pour les Demandes de jeu gratuit admissibles reçues entre le 1er septembre 2025 et le 13 novembre 2026 (les « **Demandes de jeu gratuit en temps normal** »), un message de jeu gratuit (un « **Message de jeu gratuit** ») comprenant un Code QR et un Code promotionnel sera envoyé par la poste au Participant admissible demandeur dans l'Enveloppe de retour fournie. Cependant, pour les Demandes de jeu gratuit admissibles reçues entre le 14 novembre 2026 et le 7 décembre 2026 (les « **Demandes de jeu gratuit en fin de période** »), le Commanditaire ou l'Administrateur examinera le Message de jeu gratuit attribué au hasard au nom du Participant admissible, et s'il contient un Code de prix gagnant, le Commanditaire ou l'Administrateur enverra un courriel au Participant admissible à l'adresse courriel fournie dans sa Carte avec des instructions de vérification et d'échange afin que ce Participant admissible puisse effectuer un processus d'échange/vérification alternatif au Processus d'échange et de vérification des codes en ligne détaillé à la Règle 5, ci-dessous, pendant la Période d'échange des codes applicable aux Demandes de jeu gratuit en fin de période. Pour les Demandes de jeu gratuit en fin de période qui n'obtiennent pas de Code de prix gagnant (tel que déterminé par le Commanditaire ou l'Administrateur lorsqu'il examine le Message de jeu gratuit attribué au hasard), aucun courriel (ni aucune autre forme de message de notification de promotion de retour) ne sera envoyé.

Toutes les Demandes de jeu gratuit doivent être oblitérées pendant la Période d'acquisition du code et reçues au plus tard le 7 décembre 2026 conformément à toutes les exigences énoncées ci-dessus pour être admissibles. Chaque Demande de jeu gratuit doit être envoyée dans une Enveloppe extérieure distincte avec l'affranchissement approprié, et chaque Enveloppe extérieure doit contenir une Enveloppe de retour distincte pour que le Message de jeu gratuit soit retourné. Les renseignements et adresses sur toutes les Cartes et les Enveloppes extérieures/de retour doivent être soigneusement imprimés à la main. Les Cartes et/ou Enveloppes extérieures/de retour qui utilisent des étiquettes d'adresse ou des autocollants imprimés/copiés/reproduits mécaniquement; sont estampillés, générés par ordinateur, ou autrement produits ou reproduits mécaniquement; les Cartes et Enveloppes de retour qui ne sont pas postées dans des Enveloppes extérieures distinctes; ou Cartes et Enveloppes extérieures/de retour qui ne respectent pas autrement le présent Règlement officiel pour quelque raison que ce soit, ne seront PAS honorés, reconnus ou retournés, et ne seront PAS admissibles à la Promotion en tant que Demande de jeu gratuit admissible.

5. **ÉCHANGE ET VÉRIFICATION DU CODE** : Quelle que soit la façon dont le Code de prix gagnant est obtenu, afin d'être vérifié comme Gagnant, pendant la Période d'échange des codes, le Participant admissible qui a reçu un Code de prix gagnant doit remplir et réussir le « **Processus d'échange et de vérification des codes** ». À l'exception des Demandes de jeu gratuit en fin de période, le Processus d'échange et de vérification des codes consiste à numériser le Code QR à l'aide d'un appareil intelligent (si vous n'en avez pas, vous pouvez en emprunter un ou visiter une bibliothèque pour y accéder), ce qui vous mènera à une page d'accueil (le « **Site Web** ») où vous devez accepter le Règlement officiel et la politique de confidentialité du Commanditaire avant d'entrer le Code de prix gagnant. Puis, vous devez (a) soumettre votre prénom et votre nom, âge, adresse courriel, le pays de résidence et l'adresse d'expédition/de poste; (b) si vous êtes un résident canadien, répondre correctement à une question réglementaire chronométrée sans aide mécanique ou autre (qui peut, à la

seule et absolue discrétion du Commanditaire, être administrées en ligne, par courriel ou par d'autres moyens électroniques, par téléphone, ou dans les Formulaires de réclamation de prix du Commanditaire) (la « **Question réglementaire** »); et (c) si demandé, remplir et retourner au Commanditaire un affidavit/déclaration d'admissibilité et une décharge de responsabilité/publicité (lorsque cela est légal) (les « **Formulaire de réclamation de prix** ») ainsi que le Code de prix gagnant original, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou Code QR.

Pour les Demandes de jeu gratuit en fin de période qui donnent lieu à un Code de prix gagnant, le Commanditaire ou l'Administrateur enverra un courriel au Gagnant potentiel un autre Processus d'échange et de vérification des codes. Il est entendu que tout autre Processus d'échange et de vérification des codes pour les Demandes de jeu gratuit en fin de période exigera qu'un résident canadien réponde correctement à une Question réglementaire d'arithmétique chronométrée sans aide mécanique ou autre (qui peut, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, être administrée en ligne, par courriel ou par d'autres moyens électroniques, par téléphone ou dans les Formulaires de réclamation de prix du Commanditaire).

L'achèvement de la totalité ou d'une partie du Processus d'échange et de vérification des codes à l'aide d'une méthode robotique, automatique, mécanique, programmée ou similaire (des « Méthodes néfastes »), ou l'utilisation de faux codes créés à l'aide de ces Méthodes néfastes, ne sont pas admissibles et toute participation à cette Promotion ou réclamation de prix résultant de Méthodes néfastes sera disqualifiée.

Chaque prix offert dans le cadre de cette Promotion sera attribué au hasard dans tous les Paquets admissibles et les Messages de jeu gratuit. Si un Participant admissible reçoit un Code de prix gagnant, ce Participant admissible sera considéré comme un « **Gagnant potentiel** », ce qui signifie que le participant doit compléter et réussir (tel que déterminé à la seule discrétion du Commanditaire) le Processus d'échange et de vérification des codes applicable décrit aux présentes pour être confirmé comme gagnant (le « **Gagnant** ») et recevoir le prix associé au Code de prix gagnant. La première personne à balayer le Code de prix gagnant et à effectuer le Processus d'échange et de vérification des codes pendant la Période d'échange des codes sera considérée comme le Gagnant potentiel du prix associé à ce Code de prix gagnant. Si ce Gagnant potentiel n'est pas vérifié dans le cadre du Processus d'échange et de vérification des codes, ou si aucun Participant admissible ne scanne un Code de prix gagnant pendant la Période d'échange des codes (y compris, mais sans s'y limiter, si un Paquet admissible n'est pas acheté ou si un Message de jeu gratuit contenant un Code de prix gagnant n'est pas distribué pendant la période applicable), le prix associé à ce Code de prix gagnant peut ne pas être réclamé, et ne pas être attribué.

Les Codes promotionnels (y compris les Codes de prix gagnants), les Bâtons de notification dorés, les Codes QR et les Autocollants du code n'ont aucune valeur monétaire et chaque code ne peut être utilisé qu'une seule fois.

6. **PRIX ET CHANCES DE GAGNER** : Au début de la Promotion, les prix suivants peuvent être attribués dans le cadre de la présente Promotion :
 - a. **250 premiers prix** : Chaque Premier prix consiste en un bâton de joueur personnalisé MyBAUER. Valeur au détail approximative (« **VDA** ») de chaque Premier prix :

369,99 \$ US/429,99 \$ CA. Les chances de gagner un Premier prix au début de la Promotion : 1:3 448.

- b. **120 Prix secondaires** : Chaque Deuxième prix consiste en une carte Mastercard® prépayée (« Carte prépayée ») d'un montant de 80,00 \$ US pour les gagnants aux États-Unis ou 105,00 \$ CA pour les gagnants canadiens (les cartes Mastercard prépayées sont sujettes aux modalités imposées par l'émetteur applicable). VDA pour chaque Deuxième prix : 80,00 \$ US/105,00 \$ CA. Les chances de gagner un Deuxième prix au début de la Promotion : 1:7 183.

Mention légale pour les cartes prépayées ci-bas :

Pour les États-Unis : Cette carte est émise par Sunrise Banks N.A., membre de la FDIC, conformément à une licence de Mastercard International Incorporated. Mastercard est une marque déposée et le dessin des cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Cette carte peut être utilisée partout où la carte de débit Mastercard est acceptée. L'enregistrement, l'activation, l'acceptation ou l'utilisation de cette carte constitue l'acceptation des modalités énoncées dans l'entente de carte prépayée.

Pour le Canada : Utilisez votre carte à des millions d'endroits dans le monde entier, partout où vous voyez la marque Mastercard. Émise par la Compagnie de Fiducie Peoples conformément à la licence par Mastercard International Incorporated. Mastercard est une marque déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Voir l'accord du titulaire de carte ci-incluse pour les conditions, les frais et les divulgations.

- c. **300 Troisièmes prix** : Chaque Troisième prix consiste en un (1) des Mini-bâtons autographiés suivants :
- a. 100 Mini-bâtons FlyLite signés Quinn Hughes
 - b. 100 Mini-bâtons Pulse signés Marie-Philip Poulin
 - c. 100 Mini-bâtons Proto2 blancs signés Caroline Harvey

VDA pour chaque Troisième prix : 49,99 \$ à 149,99 \$ US/89,99 \$ à 199,99 \$ CA. (Les VDA sont basées sur des estimations et peuvent varier en fonction de la popularité des joueurs.) Les chances de gagner un Troisième prix au début de la Promotion : 1:2 874.

REMARQUE IMPORTANTE – DEUXIÈMES PRIX: Veuillez noter que les Deuxièmes prix ont été communiqués comme un jeu sur certains Emballages admissibles et les affichages qui les accompagnent renvoient à un jeu (VDA avant les taxes applicables : 69,99 \$ US / 89,99 \$ CAD), qui peuvent être achetés à l'aide d'une carte Mastercard® prépayée du Deuxième prix (tel que déterminé par le gagnant du Deuxième prix applicable).

REMARQUE IMPORTANTE – CHANCES DE GAGNER : Les chances globales de gagner un prix dans le cadre de cette Promotion sont de 1:1 287 au début de la Promotion. Ces chances globales de gagner, et les chances de gagner par prix énoncées dans la présente Règle 6 ci-dessus, sont calculées sur la base du total de 861 942 Paquets admissibles et Messages de jeu gratuit disponibles au début de la Promotion. Veuillez noter que les

probabilités affichées sur les Paquets admissibles (allant de 1:3 200 à 1:7 800) ont été calculées sur la base d'une estimation seulement, au moment de l'impression, qu'un maximum de 935 608 Paquets admissibles et Message de jeu gratuit peuvent être produits (arrondis au centième le plus proche). Les dernières chances en date du début de la Promotion, qui sont basées sur les numéros de production réels, sont énoncées dans la présente règle 6 ci-dessus. Le nombre total de prix disponibles diminuera au fur et à mesure que les prix seront réclamés conformément au présent Règlement.

VDA totale de tous les prix disponibles dans le cadre de la présente Promotion : 117 095,00 \$ – 147 095,00 \$ US / 147 095,00 \$-180 095,00 \$ CA (marge basée sur la variance potentielle de la valeur des mini-bâtons des joueurs du Troisième prix). Les Gagnants sont seuls responsables de toutes les taxes fédérales, étatiques, provinciales et/ou locales sur le prix, selon le cas.

Les prix sont attribués « tels quels » sans aucune garantie, expresse ou implicite par le Commanditaire. Les Gagnants ne peuvent pas substituer, céder ou transférer un prix, ni échanger un prix contre de l'argent; cependant, le Commanditaire se réserve le droit de substituer un prix par un prix de valeur égale ou supérieure si le prix en vedette devient indisponible pour quelque raison que ce soit, ou si le coût d'obtention d'un prix augmente considérablement, comme déterminé à la seule discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit d'offrir au Gagnant d'un prix l'option de remplacer le prix par un prix de n'importe quelle valeur pour n'importe quelle raison, tel que déterminé à la seule discrétion du Commanditaire (et, si le Gagnant accepte une telle option de prix de remplacement, le Gagnant sera réputé accepter le prix de remplacement [tel qu'attribué et sous réserve des conditions applicables du prix qui peuvent être stipulées par le Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion] en remplacement du prix original et le Gagnant n'aura aucun droit ou réclamation de quelque nature que ce soit à l'égard du prix original). Tous les frais et frais accessoires associés à l'acceptation et à l'utilisation du prix qui ne sont pas précisés dans les présentes comme faisant partie du prix sont la seule responsabilité de chaque Gagnant. Le Commanditaire n'est pas responsable de l'incapacité d'un Gagnant d'accepter ou d'utiliser un prix. Tous les détails du prix sont à la seule discrétion du Commanditaire. Les certificats d'authenticité ne sont pas inclus avec les Mini-bâtons signés. Les Deuxièmes prix sont soumis à toutes les conditions générales énoncées par l'émetteur applicable.

- 7. PROCESSUS DES FORMULAIRES DE RÉCLAMATION DE PRIX :** Si un Gagnant potentiel doit remplir et retourner les Formulaire de réclamation du prix avant l'attribution d'un prix, ou si un Gagnant potentiel doit soumettre le Code de prix gagnant original, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou le Code QR, ce Gagnant potentiel sera avisé en ligne pendant le Processus d'échange et de vérification des codes, et le Formulaire de réclamation de prix sera mis à la disposition du client pour téléchargement sur le Site Web. Les Formulaire de réclamation de prix doivent être remplis dans leur intégralité sans modification (y compris, sans limitation et selon le cas, fournir une bonne réponse à la Question réglementaire si le Gagnant potentiel est un résident du Canada); signé et retourné par le Gagnant potentiel (ou le parent/tuteur légal du Gagnant potentiel si ce Gagnant potentiel est un Mineur admissible dans sa juridiction de résidence) conformément aux instructions des Formulaire de réclamation de prix, dans les sept (7) jours suivant la date à laquelle le Code de prix gagnant a été vérifié et échangé sur le Site Web (ou de notification par le Commanditaire ou l'Administrateur s'il s'agit d'une Demande de jeu gratuit en fin de période), ou le prix sera perdu. Si le Commanditaire demande au Gagnant potentiel d'envoyer le Code de prix gagnant original, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou le Code QR,

il doit être envoyé par courrier certifié, avec accusé de réception demandé; et le Commanditaire conseille de conserver une photocopie de la soumission. Si le Commanditaire demande au Gagnant potentiel de soumettre le Code de prix gagnant original, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou le Code QR aux fins de vérification et le Code de prix gagnant, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou le Code QR n'est pas soumis; soumis en retard; copié, forgé, contrefait, altéré ou altéré de quelque manière que ce soit; endommagé, abîmé, ou mutilés; ou si le Commanditaire détermine que le Code de prix gagnant, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou le Code QR n'ont pas été obtenus de la manière décrite dans la Règle 4, il sera automatiquement annulé et le Gagnant potentiel sera disqualifié et perdra toute réclamation pour le prix. Si le Processus d'échange et de vérification des codes n'est pas terminé; si les Formulaires de réclamation de prix (le cas échéant) ou le prix ne sont pas distribuables; si un résident canadien ne répond pas correctement à la Question réglementaire sans aide dans le délai prévu; si les Formulaires de réclamation de prix que le Commanditaire demande à un Gagnant potentiel de remplir ne sont pas entièrement remplis, signés, notariés (le cas échéant) et retournés dans les délais prescrits; ou si le Commanditaire détermine qu'un Gagnant potentiel n'est pas admissible ou n'est pas conforme au Règlement, alors ce Gagnant potentiel sera disqualifié et le prix sera perdu. Tous les documents soumis dans le cadre de la Promotion deviennent la propriété du Commanditaire et ne peuvent être reconnus ou retournés. Les prix non réclamés, les prix qui ne sont pas réclamés conformément au présent Règlement officiel, les prix associés aux Codes de prix gagnants qui ne sont pas distribués avant la date de fin de la Promotion et les réclamations de prix par des personnes qui ne remplissent pas ou ne réussissent pas correctement le Processus d'échange et de vérification des codes, tel que déterminé par le Commanditaire, ne seront pas attribués et demeureront la propriété de celui-ci. Une fois que le Commanditaire a reçu tous les renseignements requis sur le Processus d'échange et de vérification des codes, y compris, le cas échéant, les Formulaires de réclamation de prix (et la bonne réponse à la Question réglementaire si le Gagnant potentiel est un résident du Canada) et le Code de prix gagnant original, le Bâton de notification doré, l'Autocollant du code et/ou Code QR d'un Gagnant potentiel avant la date d'échéance, le Commanditaire examinera ces documents et déterminera si le Gagnant potentiel a réussi le Processus d'échange et de vérification des codes. Le Commanditaire (a) avisera le Gagnant potentiel par courriel qu'il a été confirmé ou non comme Gagnant officiel; et/ou (b) si confirmé comme Gagnant, enverra le prix applicable au Gagnant soit par courriel (s'il s'agit du Deuxième prix), soit par l'adresse postale ou d'expédition fournie pour d'autres prix; dans les quatre à six semaines suivant l'achèvement du Processus d'échange et de vérification des codes. Les décisions du Commanditaire sont définitives sur toutes les questions relatives au Processus d'échange et de vérification des codes.

- 8. LIBÉRATIONS :** En participant à la Promotion, Participants admissibles (pour plus de certitude, y compris le parent/tuteur légal de chaque Participant admissible si ce Participant admissible est Mineur) et toute autre partie cherchant à participer de quelque manière que ce soit ou soumettant autrement des renseignements ou du matériel au Commanditaire en lien avec la Promotion (collectivement, les « **Participants** ») indemniseront, dégager et accepter de dégager le Commanditaire de toute responsabilité, les Parties de la Promotion, les détaillants autorisés du Commanditaire, et chacun de leurs employés respectifs, propriétaires, administrateurs, directeurs, actionnaires, représentants, agents, successeurs et ayants droit (collectivement, les « **Parties exonérées** ») de toute responsabilité pour toute blessure, les pertes ou les dommages de quelque nature que ce soit aux personnes ou aux biens résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de (a) leur participation à la Promotion ou aux activités liées à la Promotion, (b) leur

utilisation du site Web; (c) l'administration de la Promotion par le Commanditaire ou ses délégués; et/ou (d) l'acceptation du Participant, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix.

Le Commanditaire et les autres Parties exonérées ne sont pas responsables, et les participants les dégagent de toute responsabilité liée à : (a) la perte, le retard, la non-réception, la non-livraison, l'affranchissement insuffisant, l'endommagement, l'erreur d'acheminement, l'incomplétude ou le vol de courrier ou de courriel (y compris, mais sans s'y limiter, les Demandes de jeu gratuit, les Messages de jeu gratuit retournés, les soumissions originales de Code promotionnel ou les Formulaires de réclamation de prix) ou les Codes QR, les Codes promotionnels, les Codes de prix gagnant ou les Bâtons de notification dorés (collectivement appelés « **Codes** »); (b) l'échec de la transmission ou de l'échange de tout Code ou message suite à l'utilisation ou au jeu d'un Code, en raison de défaillances de transmission ou de défaillances techniques de quelque nature que ce soit; (c) tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, ou (d) tout dommage causé à l'équipement d'un participant du fait de sa participation à la Promotion.

En participant à la Promotion ou en acceptant un prix, les Participants consentent et accordent au Commanditaire et à ses délégués le droit d'utiliser leur nom, adresses, voix, les déclarations et/ou toute autre ressemblance relative à la Promotion, sans compensation, notification ou autorisation supplémentaire, à quelque fin que ce soit, y compris dans toute publicité réalisée par le Commanditaire ou par ceux autorisés par le Commanditaire, dans tous les médias actuellement connus ou développés ci-après sans limitation de temps ou territoriale, sauf là où la loi l'interdit.

- 9. CONFIDENTIALITÉ :** Le Commanditaire et l'Administrateur peuvent obtenir certains renseignements personnels des participants dans le cadre de leur participation à la Promotion. Veuillez consulter la politique de confidentialité du Commanditaire qui se trouve à l'adresse <https://www.bauer.com/pages/privacy-policy> ou à l'adresse <https://ca.www.bauer.com/pages/privacy-policy> (chacune la « **Politique de confidentialité** ») pour connaître sa politique sur l'utilisation des renseignements personnels recueillis dans le cadre de la Promotion. La participation à la Promotion constitue la reconnaissance et l'acceptation par le participant (a) des conditions de la Politique de confidentialité du Commanditaire et des utilisations potentielles par le Commanditaire des renseignements personnels qui y sont décrits, et (b) le consentement exprès, la renonciation, et la libération du Commanditaire, ses agents et/ou représentants (y compris, mais sans s'y limiter, l'Administrateur) en stock, le partage et l'utilisation des renseignements personnels soumis dans le cadre de la Promotion aux fins d'administration de la Promotion et pour les utilisations qui y sont prévues; conformément aux modalités de la Politique de confidentialité, y compris le partage des noms des Gagnants et de leurs adresses avec les organismes de réglementation de l'État (le cas échéant) et le partage du prénom et de l'initiale du nom des Gagnants ainsi que de la ville et de l'État dans lesquels ils résident avec le public.

- 10. LOI APPLICABLE, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES :** En participant, dans toute la mesure permise par la loi applicable, les participants conviennent que toutes les questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel, des droits et obligations du Participant, ou des droits et obligations du Commanditaire dans le cadre

de la Promotion, seront régies et interprétées conformément aux lois de l'État du New Hampshire, aux États-Unis, sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois. En participant, dans toute la mesure permise par la loi applicable, les Participants consentent à la juridiction et au lieu des tribunaux fédéraux, étatiques et locaux situés dans le comté de Rockingham, au New Hampshire, aux États-Unis. Tout défaut d'appliquer une modalité, une condition ou une disposition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette modalité, condition ou disposition.

EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, CHAQUE PARTICIPANT CONVIENT QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE DE CE QUI SUIT : (1) TOUS LES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DE LA PROMOTION OU LIÉS À CELLE-CI, OU TOUT PRIX ATTRIBUÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À UNE QUELCONQUE FORME DE RECOURS COLLECTIF; (2) TOUTES LES RÉCLAMATIONS, TOUS LES JUGEMENTS ET TOUTES LES RÉCOMPENSES SERONT LIMITÉS AUX FRAIS RÉELS, ENGAGÉS PAR DES TIERS (LE CAS ÉCHÉANT), MAIS EN AUCUN CAS LES FRAIS D'AVOCAT NE SERONT ACCORDÉS OU RÉCUPÉRABLES; (3) EN AUCUN CAS UN PARTICIPANT NE SERA AUTORISÉ À OBTENIR UN MONTANT ADJUGÉ POUR DES DOMMAGES PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX, UN MANQUE À GAGNER ET/OU TOUT AUTRE DOMMAGE, AUTRE QUE LES FRAIS RÉELS, ET/OU TOUT DROIT À LA MULTIPLICATION OU À L'AUGMENTATION DES DOMMAGES, ET LE PARTICIPANT RENONCE EXPRESSÉMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE À TOUT DROIT DE DEMANDER DE TELS DOMMAGES; ET (4) LES RECOURS DONT JOUISSENT LES PARTICIPANTS SONT LIMITÉS À UNE RÉCLAMATION POUR DOMMAGES-INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) ET LES PARTICIPANTS RENONCENT IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE DEMANDER UNE INJONCTION OU UNE MESURE ÉQUITABLE. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ CI-DESSUS, DE SORTE QUE LES DISPOSITIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À TOUS LES PARTICIPANTS (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DANS LA MESURE OÙ IL EST INTERDIT D'APPLIQUER L'UNE OU L'AUTRE DES DISPOSITIONS CI-DESSUS AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC, AU CANADA).

L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Règlement officiel n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait jugée non valide, inapplicable ou illégale, le présent Règlement officiel restera par ailleurs en vigueur et sera interprété conformément à leurs modalités, et ce, comme si la disposition non valide ou illégale ne figurait pas dans les présentes. Les employés du Commanditaire ne sont pas autorisés à renoncer, modifier ou amender toute disposition du présent Règlement officiel de quelque manière que ce soit.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement officiel rédigé en français et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié à la Promotion, y compris, mais sans s'y limiter, la version anglaise du présent Règlement, les Paquets admissibles, déclarations sur l'emballage, la publicité diffusée sur le lieu de vente, sous forme imprimée ou en ligne et/ou toute instruction ou interprétation du présent Règlement donnée par tout représentant du Commanditaire, il est à noter que les modalités de la version anglaise du présent Règlement prévaudront dans toute la mesure permise par la loi.

11. DIVERS : Il est interdit aux participants de partager, vendre ou obtenir des Paquets admissibles de Mini-bâtons, des Messages de jeu gratuit ou des Codes par tout moyen frauduleux ou inapproprié, y compris, sans limitation, offrir des prix ou d'autres incitations ou formes d'encouragement aux membres du public et/ou utiliser des sites Web ou des forums en ligne conçus pour inciter des personnes ou fournir d'autres incitations à fournir, vendre ou partager des Paquets admissibles de Mini-bâtons ou de Codes, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion. Il est entendu que les Codes (y compris, sans s'y limiter, les Bâtons de notification dorés) sont la propriété et la propriété intellectuelle du Commanditaire et ne peuvent être utilisés à d'autres fins promotionnelles, commerciales ou autres sans l'autorisation écrite préalable du Commanditaire. La responsabilité du Commanditaire pour un Code endommagé ou un Message de jeu gratuit (à moins qu'il ne soit endommagé par le participant lui-même) se limite au remplacement par un Message de jeu gratuit, jusqu'à épuisement des stocks, pendant la Période d'acquisition du code. Les Messages de jeu gratuit et Codes ne peuvent pas être échangés contre de l'argent ou du crédit et sont nuls s'ils sont transférés, échangés, achetés ou obtenus/utilisés en violation des présentes règles. Pas plus que le nombre de prix annoncés à chaque niveau de prix indiqué dans le présent Règlement ne sera attribué dans le cadre de la Promotion. S'il y a plus de réclamations de prix légitimes que le nombre de prix annoncés comme étant disponibles, le Commanditaire se réserve le droit d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix légitimes pour ce niveau de prix afin d'attribuer uniquement le nombre de prix annoncés comme indiqué dans le présent Règlement, et le Commanditaire n'aura aucune responsabilité envers tout participant qui prétend avoir reçu un prix en fonction des résultats de la réception ou de l'échange d'un Code. Si, pour quelque raison que ce soit, la Promotion n'est pas en mesure de se dérouler ou d'être terminée comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, la falsification, la fraude, les défaillances techniques, l'impression, l'administration ou d'autres causes, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre la Promotion, ou de modifier le présent Règlement, sans préavis, à tout moment. En cas de litige quant à l'identification d'un Participant admissible, le Processus d'échange et de vérification des codes sera réputé avoir été effectué par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel fournie, et ce titulaire autorisé du compte doit également être en mesure de fournir le Code original à la demande du Commanditaire. Le « Titulaire autorisé du compte » désigne la personne physique à qui une adresse de courriel est attribuée par un fournisseur d'accès Internet ou un fournisseur de services en ligne, ou par toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel. Tous les achats de Paquets admissibles, les Mini-bâtons, les Codes, les Demandes de jeu gratuit, les Cartes, les Messages de jeu gratuit, les informations sur le Processus d'échange et de vérification des codes, les Formulaires de réclamation de prix et/ou toute autre information liée à la Promotion et les Participants sont soumis à une vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de demander une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le Commanditaire) : (i) aux fins de l'admissibilité de tout participant; (ii) aux fins de l'admissibilité ou de la légitimité de toute information relative à la Promotion ou d'autres informations saisies (ou soit-disant saisies) pour les besoins de la présente Promotion; ou (iii) pour toute autre raison jugée nécessaire par le Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion, dans le but d'administrer la présente Promotion conformément à la lettre et à l'esprit du présent Règlement. Le défaut de produire une telle preuve à l'entière satisfaction du Commanditaire dans le délai spécifié par ce dernier risque d'entraîner la disqualification de la Promotion à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Toute tentative d'endommager délibérément tout site Web ou toute communication électronique ou de nuire au fonctionnement légitime de la Promotion constitue une violation des lois pénales

et civiles et, si une telle tentative est faite, le Commanditaire se réserve le droit de réclamer des réparations et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

Si, de l'avis du Commanditaire, pour quelque raison que ce soit, cette Promotion ne peut se dérouler comme prévu, ou s'il existe des preuves suspectes ou réelles de falsification électronique ou non électronique de toute partie de la Promotion, ou si des virus informatiques, des bogues, une intervention non autorisée, une fraude ou des difficultés ou défaillances techniques compromettent ou corrompent ou affectent l'administration, l'intégrité, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement de la Promotion, le Commanditaire se réserve le droit, mais non l'obligation, à sa seule discrétion : (a) de disqualifier toute personne associée à un tel événement, y compris d'annuler son ou ses Codes, d'annuler tout Code) joué précédemment, et/ou de l'empêcher de participer à l'avenir à la Promotion, et/ou (b) de modifier ou de suspendre la Promotion, ou de mettre fin à la Promotion.

12. LISTE DES GAGNANTS : Pour connaître les noms des Gagnants d'un prix important (prix avec une VDA de 25 \$ ou plus), envoyez une enveloppe affranchie et adressée à la liste des gagnants de la Promotion des prix de la collection BAUER Mystery Minis® 2025, a/s de Snipp Interactive Inc., 6320 NW 97 AVE, Doral, FL 33178 États-Unis, à recevoir par le Commanditaire au plus tard le 31 décembre 2026.

13. COMMANDITAIRE : Bauer Hockey, LLC, 100 Domain Dr., Exeter, NH 03833 États-Unis and Bauer Hockey Ltd., 55 Standish Court – 7 th floor, Mississauga, Ontario, L5R 4B2 CANADA.